



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 29 MARS 2022

Présents : Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL-BOULLIER, CARRASCO, DUPREY, LOPEZ, MILLAN
MM ASSELINE, BENARD, BOCOIGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, MEYER

Pouvoirs : M. LECARDONNEL donne pouvoir à Mme DUPREY

Secrétaire de séance : Mme MILLAN

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 15 mars 2022

Concernant le SDEC, il convient de remplacer la phrase : « réunion à prévoir pour les éclairages publics de plus de 20 ans » par « Une réunion a eu lieu concernant les éclairages publics de plus de 30 ans mais les interlocuteurs compétents sur le sujet n'étant pas présents, une deuxième réunion doit avoir programmée. La problématique de l'éclairage public « intelligent » devrait y être abordé ».

Sous réserve de prise en compte de cette remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des votants.

DELIBERATIONS

1. Présentation du compte administratif 2021

➤	<u>Section de fonctionnement</u>	
	Dépenses	626 173,12 €
	Recettes	682 565,81 €
	Résultat de l'exercice	56 392,29 €
	Excédent de clôture	701 846,83 €
➤	<u>Section d'investissement</u>	
	Dépenses	112 595,66 €
	Recettes	149 496,55 €
	Résultat de l'exercice	36 900,89 €
	Excédent de clôture	127 548,00 €

M. le Maire quitte la salle. M BENARD fait procéder au vote du compte administratif.

Vote : adoption à l'unanimité des votants (13 voix)

2. Approbation du compte de gestion 2021

Il est exposé que les résultats du compte de gestion 2021 sont identiques aux résultats du compte administratif.

Vote : adoption à l'unanimité des votants (14 voix)

3. Affectation des résultats

- Affectation du résultat de fonctionnement :
 - Recettes d'investissement - compte 1068 : 0,00 €
 - Excédent de fonctionnement affecté au R002 : 701 386,83 €
- Affectation du résultat d'investissement :
 - Excédent d'investissement affecté au R001 : 127 548,00 €

Vote : Accord à l'unanimité des votants (14 voix) pour l'affectation de ces résultats au budget 2022

4. Vote des Taux d'imposition

Pour le budget 2022, il est proposé de maintenir les taux de l'année précédente.

Les taux communaux proposés sont donc les suivants :

Taxe foncière sur le bâti : 15,75 %

Taxe foncière sur le non bâti : 33,70 %

Vote : Accord à l'unanimité des votants (14 voix)

Les taux communaux sont inchangés. Cependant, les bases sur lesquelles s'appliquent ces taux risquent d'être revalorisées.

5. Vote des subventions aux associations

Suite à la présentation du tableau concernant les comptes 65548 et 6574 du budget primitif 2022, il est procédé au vote.

SDEC : M. Landrein ne participe pas au vote. Pour : 13 voix

Jumelage allemand : M. Laignel, président s'abstient. Pour : 13 voix

ATTBB : M. Meyer s'abstient. Pour : 13 voix

Comité d'animation : Mme Lopez, secrétaire et Mme Millan, trésorière, s'abstiennent. Pour : 12 voix

Pour l'ensemble des autres articles de ces comptes : accord à l'unanimité des votants (14 voix)

Afin de pouvoir percevoir la subvention votée, chaque association devra signer un contrat d'engagement républicain dans lequel elle s'engage à respecter les règles de la République.

6. Budget primitif 2022

Conformément aux nécessités de la gestion communale et aux propositions des différentes commissions, le budget 2022 est équilibré :

- En section de fonctionnement à 1 314 583,83 €
- En section d'investissement à 965 151,00 €

Les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité des votants (14 voix)

7. Adhésion groupement de commandes avec la Communauté de Communes

M. Le Maire expose les différents groupements de commandes que la Communauté de Communes pourrait mettre en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'inscrire pour les groupements de

commande suivants :

- défense incendie (réserves incendie et poteaux)
- vérification réglementaires des établissements recevant du public (électricité, gaz, jeux...)
- balayage des voiries

8. Subvention pour l'Ukraine

La commune souhaite verser une subvention pour l'Ukraine.

Il est décidé que le versement sera pris en charge par le CCAS. Il devrait être fait à la Protection Civile du Calvados.

Vote : unanimité des votants (14 voix)

Informations

- Un courrier de M. Touret, député, nous informe que la commission attribuant la subvention DETR pour la future garderie proposera une subvention de 40 % de la somme prévue pour les travaux, soit 155 200 euros maximum

- La communauté de communes a voté pour un fond commun qui sera attribué aux communes. La commune de Baron pourrait ainsi obtenir 18000 euros. Ce fonds intercommunal est alimenté par un versement régulier des communes.

La commune de Baron avait émis un avis défavorable sur la mise en place de ce système.

- Manifestations :

- 2 avril : carnaval de l'école

- 9 avril : chasse aux œufs à 11h, conférence sur le rôle de la résistance à 17h et concert à l'église à 20h30

- 23 avril : matinée écocitoyenne

Urbanisme

dépôt de certificat d'urbanisme : La Fraternité

dépôts de déclaration préalable : 23 route de Fontaine – clôture grillage
4 chemin des Chapelains – abri de jardin

dépôt de permis de construire : 4 chemin des Hautes Sentes prolongées - garage

La séance est levée à 23h30

La secrétaire de séance
Isabelle MILLAN



Le Maire
Georges LAIGNEL

